

# RÉGLEMENTATION DU PATINAGE LIBRE



## COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

### RÈGLES DE SÉCURITÉ

- **Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.**
- Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins, ainsi que pour tous les patineurs débutants de tout âge.
- Les débutants utilisant des appuis pour patiner sur la surface glacée doivent être accompagnés d'un adulte.

### IL EST STRICTEMENT DÉFENDU

- De se trouver sur la glace sans être chaussé de patins.
- De s'attouper ou flâner en bordure de la patinoire.
- De s'asseoir sur le bord de la bande.
- De boire, manger ou fumer sur la patinoire.
- De patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras.
- D'être sur la patinoire avec un traîneau.
- De se tirer ou se bousculer.
- De faire des courses ou patiner à des vitesses excessives.
- De freiner brusquement.
- De jeter des objets sur la patinoire.
- De patiner dans le sens contraire ou à reculons.
- De pratiquer des figures de patinage artistique ou de pratiquer le hockey.
- De faire la chaîne, jouer à la tague.
- D'apporter des rondelles et des bâtons de hockey.
- D'utiliser casque d'écoute, cellulaire ou appareil électronique portatif en patinant.
- Aucun entraînement dirigé ne sera toléré.

### FAUTEUILS ROULANTS, POUSSETTES ET AIDE AU PATINAGE

- Les fauteuils roulants et les poussettes sont permis sous la responsabilité d'une personne de 15 ans et plus chaussée de patins.
- Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou accompagné d'enfants dans une poussette doivent longer la bande.
- Le port d'un casque protecteur est fortement recommandé pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant.
- Les enfants dans une poussette doivent être bien attachés.
- Les roues doivent être exemptes de saleté avant d'être mises en contact avec la glace, afin d'assurer la sécurité des autres patineurs.
- **Les appuis à patiner sont disponibles.**

### MESURES SUPPLÉMENTAIRES EN LIEN AVEC LA COVID 19

- **Inscription obligatoire.**
- **Maximum de 25 personnes par période.**
- **Le port du couvre-visage est requis pendant l'activité pour les 10 ans et plus;**
- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit se laver les mains à la station de lavage identifiée.
- Les participants pourront arriver **10 minutes maximum** avant le début de l'activité.
- **TOUS les participants doivent présenter une preuve de résidence à l'arrivée.**
- Les participants doivent arriver habillés et devront chausser leurs patins sur une chaise ou sur le banc des joueurs.
- Les participants doivent quitter l'infrastructure immédiatement après l'activité, et ce en respectant les directives.
- Les accompagnateurs devront attendre à l'extérieur du Complexe sportif multifonctionnel.
- Les participants doivent apporter leurs bouteilles d'eau.
- Les participants doivent limiter les contacts et maintenir une distance constante de deux (2) mètres entre les patineurs.
- Toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19 et celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées doivent rester à la maison.

***La pratique d'activités sportives et de loisirs dans les lieux publics intérieurs est permise seule, en duo, ou avec les occupants d'une même résidence privée.***

vendredi, 7 mai 2021